

# RAPPORT

## SUR LES

# ORIENTATIONS BUDGETAIRES

# 2020

### TABLE DES MATIERES

<b>A – BILAN DE L’ANNEE 2019</b>	<b>3</b>
1 - L’Unité de Valorisation Energétique	
2 - Le centre de tri	
<b>B – LES FINANCES</b>	<b>5</b>
1 - Analyse financière permettant de déterminer le financement dégagé de la section de fonctionnement en 2020	
2 - Analyse prospective permettant de déterminer la capacité à investir sur l’exercice 2020	
<b>C – LES INVESTISSEMENTS</b>	<b>6</b>
1- Les nouveaux en cours	
2 - Les investissements se terminant	
<b>D – ETAT DE LA DETTE</b>	<b>7</b>
<b>E – EVOLUTION DES EFFECTIFS</b>	<b>8</b>

L'année 2019 a été particulièrement importante pour le Sidompe avec la fin des travaux débutés depuis la fin de l'année 2016. En effet le Centre de Valorisation des Déchets (CVD) est devenu **l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) de THIVERVAL GRIGNON**.

Il est important de rappeler que l'ensemble des travaux d'optimisation a été réalisé en site occupé avec continuité du service public de traitement des déchets. Ces travaux ont perturbé le fonctionnement normal de l'usine pendant cette année 2019 ce qui a entraîné un déficit de tonnages d'ordures ménagères ne nous permettant pas d'atteindre les prévisions initiales.

Le nouveau contrat d'exploitation a démarré, ainsi que prévu, le 1er octobre 2019 pour une durée de 10 ans.

Depuis le début de cette année, **le hall de présentation de l'Unité de Valorisation Energétique** propose une exposition permanente et une visite de certaines parties de l'usine afin de compléter la visite du centre de tri.

Au niveau du centre de tri, l'activité est stable depuis plusieurs années mais on constate cette année une augmentation des tonnages. Les prix de reprise des matériaux sont en baisse par rapport à l'année dernière et ils restent très incertains au niveau national. Les soutiens des éco-organismes sont supérieurs à ceux de l'année passée et correspondant à ceux de l'année 2016 conformément au nouveau contrat CITEO CAP 2022 – Barème F et aux nouvelles dispositions qui nous permettent d'avoir à minima le montant du liquidatif 2016 si nous remplissons toutes les conditions du soutien à la transition.

L'extension des consignes de tri du plastique se profile à l'horizon de 2021/2022 conformément à la loi du Grenelle de l'environnement et un certain nombre d'actions seront à développer pour la réalisation de ce projet. Ce projet est actuellement en attente compte tenu des incertitudes liées à la mise en place ou pas de la consigne des bouteilles dans les grandes surfaces qui entrainerait une diminution de nos propres tonnages et donc des recettes moindres.

## A – BILAN DE L'ANNEE 2019

### 1 – L'Unité de Valorisation Energétique (UVE)

Le tonnage de déchets incinérés estimé à 186 000 tonnes n'a pas été atteint puisque le tonnage réellement valorisé est de **169 896 tonnes**. Cette baisse de tonnage est due aux travaux d'optimisation de l'Unité de Valorisation qui ont contraint l'exploitant à limiter les apports à certaines périodes.

#### Evolution des tonnages de déchets ménagers livrés à l'UVE de 2014 à 2019

	COLLECTIVITES*	BOUES DE STEP	NON ADHERENTS	TOTAL
2014	116 007	522	51 247	<b>167 776</b>
2015	114 346	68	47 247	<b>161 661</b>
2016	113 425	401	72 748	<b>186 574</b>
2017	113 522	76	55 825	<b>169 423</b>
2018	115 189	0	33 809	<b>148 998</b>
<b>2019</b>	<b>114 972</b>	<b>181</b>	<b>54 743</b>	<b>169 896</b>

\* Tonnages issus des collectivités adhérentes et des 4 collectivités de la CU GPS&O.  
 Ces tonnages comportent les ordures ménagères et assimilées, et tous les refus de tri.

#### ✓ La TGAP

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, une TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) par tonne de déchets réceptionnés dans une installation d'incinération de déchets ménagers et assimilés est appliquée.

Pour l'année 2019, la TGAP payée par le SIDOMPE sur la base des tonnages de l'année 2018 (soit 148 998 T) représente la somme de **254 708 euros**.

Au niveau du Sidompe, la TGAP a diminué de façon conséquente grâce à la réalisation de nos travaux.

En effet, au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la TGAP était de 6,00 € puis est passée à 3,00 € à compter du jour de la mise en service industriel du traitement des fumées de la réception définitive des travaux qui a eu lieu le 1<sup>er</sup> juillet 2019.

#### Evolution prévisible de la TGAP (loi de finances) :

Années	2020	2021	2022	2023	2024	A partir de 2025
TGAP/T en euros	3,00	8,00	11,00	12,00	14,00	15,00

On peut constater que la TGAP restera à 3,00 euros en 2020 mais qu'en 2021 elle passera à 8,00 euros. Cette augmentation n'est pas une décision du Sidompe.

## 2 - Le centre de tri

### 2.1 - Les tonnages réceptionnés (entrant) au centre de tri

Le total des tonnages de déchets recyclables est de **30 643,00 tonnes**.

en tonnes	PAPIERS	EMBALLAGES	MULTIMATERIAUX	S/ TOTAL SANS LE VERRE	VERRE	TOTAL AVEC LE VERRE
<b>2014</b>	1 216,42	1 591,70	16 923,60	<b>19 731,72</b>	10 559,44	<b>30 291,16</b>
<b>2015</b>	975,86	1 218,02	17 402,71	<b>19 596,59</b>	10 700,94	<b>30 297,53</b>
<b>2016</b>	804,36	1 183,06	17 479,40	<b>19 466,82</b>	10 596,68	<b>30 063,50</b>
<b>2017</b>	593,72	738,66	18 026,35	<b>19 358,73</b>	10 697,85	<b>30 056,58</b>
<b>2018</b>	181,82	342,12	18 711,48	<b>19 235,42</b>	10 866,04	<b>30 101,46</b>
<b>2019</b>	-	-	<b>19 593,50</b>	<b>19 516,64</b>	<b>11 142,30</b>	<b>30 735,80</b>

### 2.2 - La reprise des matériaux

#### LES REPRISES DE MATERIAUX DE 2015 à 2019 en euros

Centre de tri	2015	2016	2017	2018	2019
Verre	244 757,57	246 049,64	250 380,28	252 894,52	<b>273 097,94</b>
Cartons	412 437,24	513 347,20	577 935,31	294 899,78	<b>190 932,63</b>
TETRA				1 518,58	<b>1 180,62</b>
Acier*	171 770,41**	119 034,58	171 576,65	185 840,02	<b>148 783,51</b>
Aluminium	13 425,96	17 780,62	22 239,21	21 538,25	<b>16 331,52</b>
Plastique	471 563,40	432 755,82	256 402,37	487 584,06	<b>475 562,02</b>
Papiers	514 278,38	565 671,54	551 256,99	440 021,97	<b>411 093,23</b>
GDM	113 546,17	145 837,44	144 532,62	47 445,80	<b>28 490,13</b>
<b>Total (en €)</b>	<b>1 922 988,41</b>	<b>2 040 476,84</b>	<b>1 974 323,43</b>	<b>1 731 742,98</b>	<b>1 545 471,60</b>

\* acier issu de la collecte sélective et de l'incinération.

\*\* ce prix comprend 18 608,72 € d'indemnités d'assurances suite au sinistre.

L'année 2019 a été aussi compliquée que l'année précédente pour les exutoires de reprise des matériaux, compte tenu de la restriction concernant l'accès au marché chinois, notamment pour le carton et, à la fermeture des frontières hors Europe pour le plastique. Nos repreneurs ont de plus en plus de mal à écouler leur stock et sont donc beaucoup plus exigeants sur la qualité (respect de Prescription Technique Minimale).

Cela a de plus entraîné une chute des prix du marché sur quasiment tous les matériaux :

- Pour le carton, les prix ont baissé tous les mois : prix janvier 2019 à 50€/T (identique au prix moyen de l'année 2018), prix décembre 2019 à 11,50€/T. Pour information, en 2017, le prix moyen était de 120€/T. Le tonnage de cartons recyclés a augmenté de 1 000T depuis 2016.

- Pour l'acier, en moyenne : Acier de collecte sélective – T1 2019 à 120€/T et T4 2019 à 80€/T, Acier de mâchefers – T1 2019 à 40€/T et T4 2019 à 17€/T.

- Pour le plastique, les prix se sont maintenus sur une bonne partie de l'année, pour baisser sur le dernier trimestre 2019.

- Pour le papier, le prix de reprise a été constant au prix plancher de notre contrat, mais la quantité de papier recyclé baisse chaque année.

- Pour les Gros de Magasins, les prix ont été stables sur le premier semestre 2019, autour des 10€/T, et ont ensuite chuté pour arriver à un prix de reprise à zéro euro en septembre 2019.

Certains contrats de reprise de matériaux se terminant le 31 décembre 2019, nous avons organisé une consultation. Les nouveaux repreneurs de matériaux du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2022 sont :

- Cartons – 5.02 (Papier Carton Non Complexé) : **CDIF**
- Cartons – 5.03 TETRA (Papier Carton Complexé) : **REVIPAC**
- Aluminium de collecte sélective et issus des mâchefers : **CORNEC**
- Plastique (PET CLAIR - PET FONCE – PEHD) : **PAPREC**
- ACIER de collecte sélective et issus des mâchefers : **ARCELOR MITTAL**

Ancien contrat courant jusqu'au 31 décembre 2022 (= Fin du contrat CITEO barème F) :

- Verre : **VERALLIA**

Le contrat de reprise du papier avec **NORSKE SKOG GOLBEY** n'est pas lié avec les dates du contrat CITEO, il se termine le 30 mars 2020 et fera l'objet d'une consultation.

La revente des Gros De Magasin est assurée par notre exploitant du centre de tri, qui nous reverse une partie des soutiens, conformément au marché d'exploitation.

### 2.3 - Les visites pédagogiques

Au cours de l'année 2019, 8 690 personnes ont découvert le centre de tri lors de 209 visites.

Années	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de visiteurs	1 886	3 426	5 515	8 503	8 117	<b>8 690</b>
Nombre de visites	-	-	86	150	136	<b>209</b>
Coût du transport en car		1 180 €	12 760 €	21 424 €	18 846 €	<b>21 851 €</b>

Depuis 2015, le SIDOMPE prend en charge la réservation et le financement des cars pour les collectivités adhérentes qui souhaitent visiter le centre de tri (sous conditions).

En 2019, le Sidompe a pris en charge financièrement le transport en car de 139 visites, pour un coût de 21 851 € HT.

En 2020, un nouveau circuit pédagogique de 2h30 permettra de visiter les deux unités de traitement (Centre de Tri et Unité de Valorisation Energétique) et leurs espaces pédagogiques dédiés.

## B – LES FINANCES

Le Compte Administratif 2019 présente au 31 décembre 2019 un excédent de fonctionnement de **6 569 253,51€** et un déficit d'investissement de **2 567 799,00 €** soit un résultat excédentaire global de **4 001 454,51 €** qui, compte tenu des restes à réaliser en investissement de 3 400 911,00 € est ramené à **600 543,51 €**.

Dépenses : 905 – Equipements administratifs .....	80 000,00 €
Dépenses : 914 – Travaux d'optimisation du CVD.....	3 144 141,00 €
Dépenses : 915 – Travaux modernisation du Centre de Tri.....	176 770,00 €
<b>Total :</b>	<b>3 400 911,00 €</b>

## 1 - Analyse financière permettant de déterminer le financement dégagé de la section de fonctionnement en 2020

DEPENSES PREVISIONNELLES EN EUROS HT			RECETTES PREVISIONNELLES EN EUROS HT		
CHAP 011	CHARGES A CARACTERE GL	13 673 122,00	CHAP 70	PDT DES SERVICES, VENTES DIVERSES	20 919 744,00
CHAP 012	PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	204 260,00			
CHAP 042	DOT AUX AMORTISSEMENTS	9 926,49			
CHAP 65	AUTRES CHARGES GEST COURANTE	63 600,00	CHAP 74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	4 065 968,00
CHAP 66	CHARGES FINANCIERES	658 803,51	CHAP 75	PRODUITS GESTION COURANTE	3 000,00
CHAP 67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 000 000,00			
CHAP 022	DEPENSES IMPREVUES	14 000,00		Excedent fctt av affect des resultats	
				EXCEDENT DE FONCT REPORTE -	
				AFFECT RESULTAT FONCT	0,00
	TOTAL	17 623 712,00		TOTAL	24 988 712,00
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (RECETTES - DEPENSES)					
7 365 000,00 €					

## 2 - Analyse prospective permettant de déterminer la capacité à investir sur l'exercice 2020

	EN EUROS HT		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
Reprise des Restes à Réaliser constatés au 31/12/2019 en 905(80 000€) 914 (3 144 141€) 915 (176 770€)	3 400 911,00		-3 400 911,00
EMPRUNTS	5 696 340,00		-5 696 340,00
DEPENSES IMPREVUES	20 000,00		-20 000,00
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT		9 926,49	9 926,49
DOTATION FONDS DIVERS (Excédent de fctt)		6 569 253,51	6 569 253,51
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		7 365 000,00	7 365 000,00
SOLDE EXECUTION INVESTISSEMENT REPORTE (CA 2019)	2 567 799,00		-2 567 799,00
	11 685 050,00	13 944 180,00	2 259 130,00
			Financement dégagé pour les investissements sur 2020

### C – LES INVESTISSEMENTS

#### 1- Les investissements en cours

Les investissements sur 2020	EUROS HT
905 - EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS	30 000,00
913 - TRAVAUX DIVERS AMENAGEMENTS	241 130,00
915 - TRAVAUX DE MODERNISATION DU CENTRE DE TRI	1 988 000,00
TOTAL	2 259 130,00

#### 905 – Equipements administratifs

La somme de 80 000,00 euros sera inscrite en restes à réaliser sur le budget 2020 afin de payer les équipements liés à l'aménagement du nouveau hall d'exposition dédié à l'Unité de Valorisation Énergétique.

Il vous sera proposé d'inscrire **une somme de 30 000,00 euros sur le budget 2020** afin de réaliser des aménagements complémentaires.

### **913 - Travaux d'aménagement**

Dépenses pour divers travaux ou aménagements qui sont à prévoir : réparations diverses, clôture terrain ouest, modification porte hall d'accueil... Il vous sera proposé d'inscrire **une somme de 241 130,00 euros sur le budget 2020.**

### **915 - Modernisation du centre de tri**

La somme de 176 770 euros sera inscrite en restes à réaliser sur le budget 2020.

Dans le cadre de la loi du Grenelle de l'environnement, l'extension des consignes du tri des plastiques devra être mise en place et opérationnelle au plus tard à la fin du présent agrément de CITEO à savoir à la fin de l'année 2022.

Le centre de tri doit être modernisé afin de rendre possible le tri d'un flux entrant qui va évoluer en volume mais également dans sa composition. Dans le cadre de ces nouveaux travaux de modernisation, il est prévu une augmentation des prix HT de traitement des multi-matériaux et des ordures ménagères de l'ordre de 3% permettant le provisionnement de ces investissements.

Une étude territoriale est en cours, afin de réaliser un diagnostic de l'existant, qui permettra d'établir un état des lieux approfondi sur les plans techniques et organisationnels. De ce diagnostic, différents scénarios prospectifs seront construits afin d'éclairer les décisions d'investissement. L'élaboration de cette étude pourra nous permettre de prétendre à un soutien financier de la part de CITEO pour la modernisation de notre centre de tri en vue de la mise en place de l'extension des consignes de tri, lors du prochain plan de relance de 2020-2021, et ce projet est également susceptible, sauf à répondre à différents critères, d'être soutenu techniquement et financièrement par l'ADEME.

A l'appui de cette étude, un MGP (Marché Public Global de Performance) sera lancé en vue de réaliser les travaux d'optimisation en matière d'extension des consignes de tri, incluant de la mise en sécurité incendie et également l'exploitation du centre de tri pendant et après travaux.

Afin de provisionner dès maintenant cette opération d'investissement, il vous sera proposé d'inscrire **une somme de 1 988 000,00 euros sur le budget 2020.**

## **2- Les investissements se terminant**

### **914 - Travaux d'optimisation du Centre de Valorisation**

Les restes à réaliser 2019 qui représentent la somme de 3 144 141,00 euros HT, seront inscrits sur le budget 2020.

Les travaux se sont déroulés conformément au planning prévu.

L'enveloppe financière a été respectée soit 85 000 000 euros HT. Le total des emprunts représente 75 000 000 euros.

## **D – ETAT DE LA DETTE**

La dette du Sidompe se compose de quatre emprunts :

Pour le centre de tri :

**L'emprunt n°19** conclu en 2008 pour 7 520 303€ s'achevant en 2023.

Pour les travaux d'optimisation du Centre de valorisation :

**L'emprunt n°20** : 35 000 000 euros avec la Caisse d'Épargne et de prévoyance IDF à taux fixe à 0,88% (fin en 2032)

**L'emprunt n°21** : 35 000 000 euros avec le Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'IDF à taux fixe à 1,01% (fin en 2032)

**L'emprunt n°22** : 5 000 000 euros avec la Caisse d'Épargne et de prévoyance IDF à taux fixe à 0,51% (fin en 2029)

EVOLUTION DE LA DETTE				
Période	Restant dû	Capital	Intérêts	TOTAL
2020	67 242 438,90	5 696 247,95	677 338,83	6 373 586,78
2021	61 546 190,95	5 765 605,56	607 981,23	6 373 586,79
2022	55 780 585,39	5 836 316,16	537 270,62	6 373 586,78
2023	49 944 269,23	5 908 420,71	465 166,02	6 373 586,73
2024	44 035 848,52	5 305 577,63	391 624,82	5 697 202,45
2025	38 730 270,89	5 353 544,16	343 658,29	5 697 202,45
2026	33 376 726,73	5 401 954,94	295 247,52	5 697 202,46
2027	27 974 771,79	5 450 814,13	246 388,32	5 697 202,45
2028	22 523 957,66	5 500 125,99	197 076,46	5 697 202,45
2029	17 023 831,67	5 549 894,76	147 307,70	5 697 202,46
2030	11 473 936,91	5 085 992,71	97 077,73	5 183 070,44
2031	6 387 944,20	5 134 066,14	49 004,30	5 183 070,44
2032	1 253 878,06	1 253 878,06	6 332,08	1 260 210,14
<b>TOTAL</b>	<b>67 242 438,90</b>	<b>4 061 473,92</b>	<b>71 303 912,82</b>	

## E – EVOLUTION DES EFFECTIFS

Le SIDOMPE est composé des effectifs suivants :

- Un attaché principal détaché sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services
- Un rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe
- Un technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe

Les effectifs du Sidompe sont constants : trois agents titulaires.

Il n'y a pas de projet de recrutement ni de départ planifié pour 2020.

### Evolution de carrière en 2020 :

Novembre 2020 : avancement d'échelon sur le grade de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe.

### Evolution des dépenses de personnel :

	CA 2017	CA 2018	BP 2019
Traitement indiciaire + NBI + regime indemnitaire	127 301,81	133 421,29	138 000,00
Avantages en nature (chèques déjeuner)	2 604,00	2 524,00	2 800,00

Pour mémoire, en 2019, un agent a eu un avancement d'échelon.

En 2018 les charges de personnel (chapitre 012) ont représenté 1,06 % des dépenses réelles de fonctionnement, en 2019 elles représentent 1,25%.

## CONCLUSION :

L'année 2019 voit se terminer les travaux d'optimisation du CVD commencés en 2016. De ce fait, il ne devrait plus y avoir d'arrêts techniques sauf ceux programmés pour l'entretien des fours et nous devrions pouvoir profiter pleinement des capacités de l'UVE.

Le parcours pédagogique au sein de l'UVE est terminé lui aussi et les visiteurs pourront compléter leurs connaissances dès le début 2020.

Au cours de l'année 2020, nous devrions procéder au lancement d'un MPGP (Marché Public Global de Performance) pour renouveler le contrat d'exploitation du Centre de Tri en intégrant les travaux nécessaires à l'extension des consignes de tri du plastique.

## LEXIQUE

**ADT** Ambassadeurs du tri  
**AMO** Assistant à maîtrise d'ouvrage  
**BOAMP** Bulletin officiel d'annonces des marchés publics  
**BOUES** Déchets produits par une station d'épuration à partir des effluents liquides  
**CA** Communauté d'agglomération  
**CAO** Commission d'appel d'offres  
**CC** Communauté de communes  
**CGCT** Code Général des Collectivités Territoriales  
**CREM** Conception Réalisation Exploitation Maintenance (marché public de type CREM)  
**CS** Comité Syndical  
**CSS** Commission de suivi de site  
**CT** Centre de tri  
**CU** Communauté urbaine  
**CVD** Centre de valorisation des déchets ménagers  
**DEA** Déchets d'équipements d'ameublement  
**DGS** Directrice Générale des Services  
**DMA** Déchets ménagers et assimilés  
**DOB** Débat d'orientation budgétaire  
**DRIEE** Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie  
**EMR** Emballages ménagers recyclables  
**EPCI** Etablissement Public de Coopération Intercommunale  
**GDM** Gros de Magasin (cartons et papiers dont la qualité ne permet pas le recyclage dans la catégorie Cartons ou JRM)  
**GPS&O** Grand Paris Seine et Oise (Communauté Urbaine)  
**GTA** Groupe turbo-alternateur  
**IDF** Ile de France  
**JOUE** Journal Officiel de l'Union européenne  
**JRM** Journaux, Revues, Magazines  
**MPGP** Marché Public Global de Performance  
**NOTRe** Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe)  
**OM** Ordures ménagères  
**PAP** Porte à porte  
**PAV** Point d'apport volontaire  
**PEHD** Polyéthylène haute densité (bouteilles ou flacons plastiques souvent opaques)  
**PET** Polyéthylène téréphtalate (bouteilles ou flacons plastiques souvent transparents foncés ou clairs)  
**REFIOM** Résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères  
**REP** Responsabilité Elargie du Producteur  
**RGPD** Règlement Général sur la Protection des Données  
**SADT** Soutien par l'action pour les ambassadeurs du tri  
**SAS** Soutien à l'action de sensibilisation auprès des citoyens  
**SCOM** Sensibilisation par la communication  
**SCC** Soutien à la connaissance des coûts  
**SCS** Soutien au service de la collecte sélective  
**SDIS** Service Départemental d'Incendie et de Secours  
**SIDOMPE** Syndicat intercommunal pour la destruction des ordures ménagères et la production d'énergie  
**SIEED** Syndicat intercommunale d'évacuation et d'élimination des déchets de l'ouest Yvelines  
**SRM** Soutien au recyclage des matériaux récupérés hors collecte sélective  
**SVE OMR** Soutien à la valorisation énergétique des emballages restant dans les ordures ménagères résiduelles  
**SVE Refus** Soutien à la valorisation énergétique des emballages restant dans les refus issus du centre de tri  
**SQY CA** Saint-Quentin-en-Yvelines Communauté d'Agglomération  
**TEOM** Taxe d'enlèvement des ordures ménagères  
**TETRA / ELA** Emballages liquides alimentaires  
**TGAP** Taxe générale sur les activités polluantes  
**UVE** Unité de valorisation énergétique  
**VALORISATION ENERGETIQUE** Utilisation d'une source d'énergie résultant du traitement des déchets (électricité, chaleur...)  
**VALORISATION MATIERE** Mode de traitement des déchets permettant leur réemploi, leur réutilisation ou leur recyclage